

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1626

Rubrik: Editio

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les chantiers de la RPT

Quand c'est trop compliqué, on fait confiance à ceux qui disent qu'ils savent. Il en est ainsi de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, vote de confiance du peuple. Mais aussi calcul. Presque tous les cantons se croyaient gagnants. Et les perdants, Zoug, Schwytz et Nidwald n'ont pas hésité à voter non. Toutefois, ils n'ont pas été rejoints par les centres économiquement forts, Zurich, Genève, Bâle, car le législateur avait astucieusement glissé dans le projet la reconnaissance et l'indemnisation des dépenses spécifiques des agglomérations.

Le débat, escamoté au niveau constitutionnel, s'animera au

moment de transposer dans la législation les nouvelles normes. Les chantiers seront nombreux.

Domaine Public souhaite reprendre le problème des personnes en situation de handicap et plus particulièrement le droit reconnu aux enfants de bénéficier d'une formation spéciale suffisante (Art. 62 de la Constitution). Jusqu'à quel point cette formation peut-elle être une scolarisation ordinaire? A quelle condition? Avec quelle préparation?

L'autre chantier est celui de la collaboration intercantonale, désormais obligatoire dans onze domaines répertoriés. Le modèle d'accord-cadre mérite une analyse critique. Elle doit être menée parallèlement à une réflexion sur la régionalisation. *ag*

Grève à Reconvilier (suite)

Une leçon de praxis

Les circonstances particulières de la grève de Reconvilier ne permettent pas d'y voir un tournant, un signe de changement du climat social. Mais certains facteurs nouveaux sont à prendre en considération, notamment la formidable amplification médiatique. Redoutable en terme d'images, comme on dit. Par quoi il faut comprendre que la réalité est capable de bousculer les poses publicitaires convenues du marketing.

Et surtout Reconvilier ranime une critique du capitalisme qui doit être entretenue en permanence. Il n'est pas acceptable que les détenteurs de capitaux décident seuls du sort de l'entreprise et de ceux qui en vivent. Au-delà de Martin Hellweg qui était lui

trop présent, il y a le conseil d'administration, présidé par un avocat d'affaires que les ouvriers n'ont jamais rencontré. La gestion à distance, anonyme, sans visage, n'est pas tolérable. Si l'entreprise est un risque, les capitaines doivent être à bord et les armateurs restés au port n'avoir que des droits limités. La révolte de Reconvilier nous fait un devoir de ne pas désamorcer la critique du système capitaliste et de son pouvoir aliénant. Sachant, comme l'écrivait Karl Marx dans les thèses sur Feuerbach, qu'il ne suffit pas de philosopher, c'est-à-dire d'interpréter le monde de diverses manières, mais qu'il importe plutôt par la praxis de le transformer. *ag*

Juste une grève une grève juste

Reconvilier dans la rue. Swissmetal occupé. Télés, radios, presse se précipitent. L'anonymat répétitif de la production, tourner-décoller, explose à la une des médias. La réalité, enfin. Et surtout, l'espoir inavouable d'un embrasement historique. En même temps, le conflit reprend de plus belle à la Poste. Service public ou survie dans un marché de loups? D'un côté, les blocages chirurgicaux, de l'autre les plaintes pénales. Alors comment résister à la tentation d'annoncer la fin d'une époque? Les extrêmes polarisent le débat politique, voilà que la société, et le monde du travail, se déchirent à leur tour. «Une tendance lourde» proclament les leaders d'opinion. La paix sociale vivrait ses dernières heures. Vive le rapport de force! Quarante ans de conventions collectives valent bien un automne de lutte.

Pourtant, à peine entrevu, le grand soir s'éclipse déjà. Après quelques escarmouches, le dialogue apaise la Poste. Reconvilier retrouve également le calme. Le compromis négocié par le gouvernement bernois convient à tout le monde et le travail reprend à treize heures quinze précises. La mobilisation, l'enracinement, la perfection dramatique de la grève exaltent plutôt son aura mythique. Un événement, non exportable, destiné surtout à affirmer l'identité d'une communauté, d'une usine, ébranlées par les méthodes expéditives de la gestion d'entreprise contemporaine. Le syndicat a dû ainsi se contenter d'un rôle de deuxième plan, plutôt à la traîne des grévistes. Les conditions de travail comptaient moins que l'affirmation de l'humanité de l'ouvrier, fidèle à la «Boillat», bien avant Swissmetal et enfant du terroir. Rien à voir avec les frontaliers du site de Dornach dans le canton de Soleure. Reconvilier ne marque pas la recrudescence des batailles syndicales, mais la résistance au changement, quand il ignore la dignité des hommes et leur histoire. Juste une grève, mais une grève juste. *md*